

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 23 avril 2012 à 16h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Normand Clermont.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard - district #1
 Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne (entre la 55^e Avenue et la 38^e Rue) – 38^e Rue (entre la 55^e Avenue et la rue Simonne) – rue Aimé (entre la 55^e et la 53^e Avenue)/demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 3.- Levée de la séance

12-04-092

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
 et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-04-093

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE (ENTRE LA 55^E AVENUE ET LA 38^E RUE) – 38^E RUE (ENTRE LA 55^E AVENUE ET LA RUE SIMONNE) – RUE AIMÉ (ENTRE LA 55^E ET LA 53^E AVENUE)/DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
 et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ATTESTER QUE la firme Ingemax inc., est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne (entre la 55^e Avenue et la 38^e Rue) – 38^e Rue (entre la 55^e Avenue et la rue Simonne) – rue Aimé (entre la 55^e et la 53^e Avenue).

D'ATTESTER QUE les travaux montrés aux plans et devis ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

045

DE confirmer l'engagement de la municipalité, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme Ingemax inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-04-094

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'À 16h05, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NORMAND CLERMONT, maire suppléant

CHANTAL PILON, directrice générale